



OSEZ

LE REMPLACEMENT !

SUIVEZ LE GUIDE



service
de remplacement

■ ■ ■ S'engager - consolider - cultiver

POURQUOI VOUS FAIRE REMPLACER ?

LE SERVICE DE REMPLACEMENT
EST UN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS
À VOCATION DE REMPLACEMENT.



IL A POUR MISSION DE PROPOSER
UN AGENT DE REMPLACEMENT
AUX AGRICULTEURS ADHÉRENTS
QUI **SOUHAITENT OU QUI SONT**
CONTRAINS DE QUITTER
MOMENTANÉMENT LEUR EXPLOITATION.

NOS VALEURS

- Une mission d'utilité sociale.
- Un service de proximité aux adhérents.
- Un service ouvert à tous les agriculteurs et agricultrices sur tout le territoire.
- Une gestion associative par des agriculteurs engagés.
- Un fonctionnement en réseau.

**Vivez pleinement
vos instants heureux**

**Les vacances,
c'est aussi pour vous**



Faites face aux imprévus



service
de remplacement

**Réfléchir et agir
pour la profession**



**Se former
pour progresser**

**Besoin d'un coup de main,
on est là**

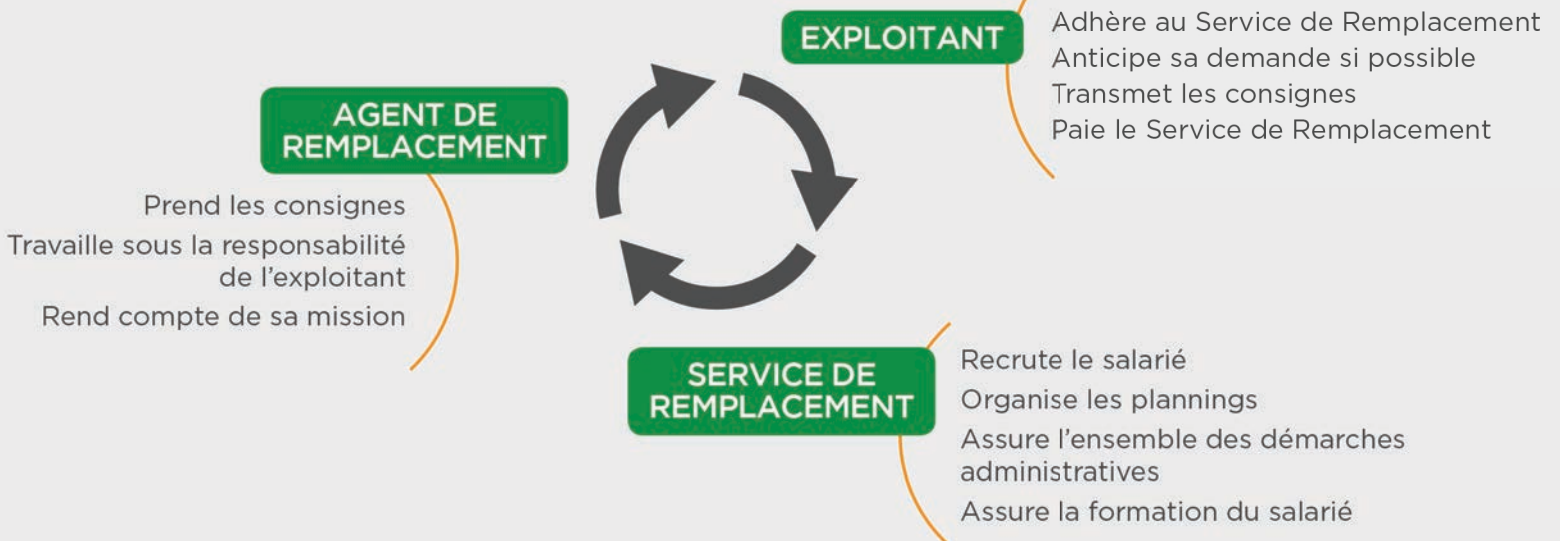


DOCUMENTS À INSÉRER

- Fiche « Congés / Maladie-accident »
- Fiche « Formation / Responsabilités professionnelles, syndicales, électives »
- Fiche « Maternité / Paternité »
- Fiche « Préparer son remplacement »
- Fiche « Accueillir le salarié et transmettre les consignes »
- Fiche « Faire le bilan de la mission de remplacement »
- Règlement intérieur



COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?



Vous connaissez une personne susceptible de vous remplacer ?

Vous pouvez la proposer à votre Service de Remplacement. Celui-ci la recrutera le temps de votre remplacement. Toutefois, les salariés en CDI restent prioritaires.

RÈGLES DE VIGILANCE SUR L'EMPLOI DE SALARIÉS

Le Service de Remplacement est l'employeur légal de l'agent qui est mis à votre disposition. Toutefois, **vous êtes responsable des conditions d'exécution du travail pendant la mission de remplacement** : durée du travail, repos hebdomadaire et jours fériés, hygiène et sécurité, travail des femmes, surveillance médicale spéciale. Vous devez respecter les dispositions prévues à notre règlement intérieur. Vous devez aussi avoir établi un document unique d'évaluation des risques, le tenir à jour et le mettre à disposition de l'agent qui assure votre remplacement.

Il y a transfert de responsabilité : votre assurance responsabilité civile couvre en général ces risques, vérifiez-le. Veillez également à assurer votre véhicule d'exploitation en tous risques.

DURÉE DU TRAVAIL ET REPOS : QUELQUES RÈGLES À RESPECTER



Durée maximale
quotidienne
de travail

10
HEURES
PAR JOUR

Durée maximale
hebdomadaire
de travail

48
HEURES
PAR SEMAINE

Repos
quotidien

11
HEURES
MINIMUM
CONSÉCUTIVES

Repos
hebdomadaire

35
HEURES
MINIMUM
CONSÉCUTIVES



LA SÉCURITÉ, UN SUJET PARTAGÉ ENTRE VOUS, NOUS ET LE SALARIÉ

Pour faciliter votre remplacement, **il est important de mettre votre exploitation en sécurité** et de prévoir les moyens de transmission des informations. Pour vous y aider, des outils existent : le **DUERP** que vous devez avoir réalisé, le panneau de transmission des consignes que peut vous fournir votre Service de Remplacement.

Réalisez des fiches de tâches avec l'aide d'une personne connaissant votre exploitation ou un appui extérieur. Cela facilitera l'intervention de l'agent de remplacement.

VOUS SOUHAITEZ OU VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE REMPLACÉ ?

- 1 **Contactez votre Service de Remplacement** le plus tôt possible pour faire connaître votre besoin de remplacement.
- 2 **Précisez le motif de votre absence**, votre système d'exploitation, les travaux à réaliser, le nom d'une personne ressource qui pourra accueillir l'agent (réfèrent sur l'exploitation, voisin...).
- 3 Votre Service de Remplacement se charge de **l'organisation de votre remplacement** : modalités pratiques, recrutement de l'agent, gestion administrative...
- 4 **L'agent de remplacement vous contacte** quelques jours avant le début de la mission pour réaliser la prise de consignes.

UN ACCUEIL RÉUSSI EST UN REMPLACEMENT EFFICACE !

Vous êtes dans l'impossibilité d'assurer ou de faire assurer l'accueil sur votre exploitation ? **Donnez alors le maximum d'informations à l'agent lors de votre contact téléphonique.** Et surtout, laissez-lui vos coordonnées ou celles d'un réfèrent afin qu'il puisse vous joindre en cas de besoin.

La réussite de votre remplacement repose sur une confiance mutuelle entre vous, l'agent de remplacement et nous. **L'écoute et les échanges sont primordiaux.** Il faut éviter les non-dits : **n'hésitez pas à dire les choses.** Il faut aussi savoir accepter que le travail soit organisé différemment. L'important, c'est qu'il soit fait consciencieusement et que le résultat soit présent !



service
de remplacement

■ ■ ■ S'engager - consolider - cultiver

www.servicederemplacement.fr

